



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 30 janvier 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 22 janvier 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 72
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	
	Madame Delphine BLAYA	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Création de postes – Recrutement de contractuels

Direction générale déléguée Attractivité et rayonnement – Création d'un poste de Chargé de mission Pilotage et gestion des satellites et délégations

La Direction générale déléguée Attractivité et rayonnement accompagne le développement économique et touristique de la Métropole de Dijon dans les domaines suivants :

- Commerce et artisanat,
- Valorisation du Patrimoine,
- Pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin,
- Relations internationales,
- Développement économique et Enseignement supérieur,
- Tourisme.

Pendant le mandat en cours, plusieurs structures d'attractivité ont été créées, parmi lesquelles :

- Dijon Bourgogne Invest, l'agence d'attractivité métropolitaine, créée en 2022 sous la forme d'une association loi 1901,
- Dijon Bourgogne Tourisme et Congrès, l'office de tourisme métropolitain qui est un EPIC (Etablissement public à caractère Industriel et Commercial) avec un nouveau service du Bureau des congrès créé en 2023,
- Dijon Bourgogne Business Building, la Société d'Economie Mixte Patrimoniale de Dijon métropole, créée en 2024,
- Dijon Bourgogne Events, créé sous forme d'une Société Publique Locale début 2023 et qui gère en délégation de service public le Parc des expositions et des congrès de la Ville de Dijon.

De plus, la direction générale déléguée a aussi en charge le pilotage du Syndicat Mixte Aéroport Dijon Longvic (SMADL) et assure une mission de conseil et d'expertise pour le suivi du contrat de délégation de service public de l'aéroport.

Dans ce cadre, la Métropole doit veiller à l'alignement stratégique entre la collectivité et ses satellites et délégations, notamment en termes de cohérence avec les objectifs d'attractivité et de rayonnement portés par la Métropole mais aussi suivre le rôle du satellite, sa gouvernance et ses résultats.

Ainsi, suite à la création des nouvelles structures d'attractivité, la direction se réorganise afin de poursuivre efficacement le suivi opérationnel de l'ensemble des satellites et délégations. Il est donc proposé de créer un poste de chargée de mission Pilotage et gestion des satellites et délégations relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

L'agent recruté sera notamment en charge d'effectuer le suivi opérationnel des satellites, de gérer le SMADL dans le cadre de la convention d'administration générale et d'être l'interlocuteur principal des actionnaires.

Direction générale déléguée Espace public et cadre de vie – Direction de l'exploitation – Ouverture des postes de chef d'équipe et d'agent d'exploitation propreté, voirie et espaces verts dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).

Dijon métropole fait face depuis plusieurs années à une forte difficulté à pourvoir les postes sur les métiers de chef d'équipe relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et d'agent d'exploitation relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques dans les domaines de la propreté, des espaces verts et de la voirie.

Les collectivités doivent recruter prioritairement des fonctionnaires, en principe sans limitation de durée, et exceptionnellement des agents contractuels pour lesquels l'accès à l'emploi à durée

indéterminée est strictement encadré. Depuis la loi de transformation de la fonction publique territoriale publiée le 6 août 2019, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels sur des postes de catégorie A, B ou C sur emplois permanents lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient. Les contrats proposés sont d'une durée maximale de 3 ans renouvelable avec un accès à un contrat à durée indéterminée après 6 années d'exercice des fonctions.

Malgré la mise en place d'actions pour améliorer l'attractivité de ces métiers, peu de fonctionnaires titulaires font acte de candidature et les postes sont très majoritairement attribués à des agents contractuels. Ainsi en 2024, plus de 80% des recrutements sur ces postes ont abouti à l'embauche d'un agent en contrat inférieur ou égal à 1 an.

La collectivité propose aux agents donnant satisfaction une stagiairisation à l'issue de ce contrat et les soutient dans la préparation et la présentation aux concours s'ils souhaitent progresser dans leur carrière. Toutefois, la stagiairisation n'est pas possible si les agents ne possèdent pas la nationalité française ou d'un pays membre de l'Union Européenne. Ainsi, des contractuels ne peuvent pas accéder à cette proposition et sont alors renouvelés par des contrats limités à un an. Cette situation participe à la faible attractivité du métier, à une limitation de l'intégration des agents donnant toute satisfaction et à une gestion administrative accrue, à la fois pour la collectivité et pour ces agents dont les autorisations de travail sont délivrées selon la durée des contrats.

Le recrutement de fonctionnaires reste l'objectif chaque fois que cela est possible conformément au statut de la fonction publique.

Ainsi, afin d'améliorer l'attractivité de ces métiers et éviter des tâches administratives de renouvellement systématique des contrats, il est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur des contrats de 3 ans, conformément à l'article L. 332-8, 2° du code général de la fonction publique sur les métiers de chef d'équipe relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et d'agent d'exploitation relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques dans les domaines de la propreté, des espaces verts et de la voirie.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il est prévu que les agents contractuels recrutés sur ces emplois pour les motifs exposés seront rémunérés sur la grille indiciaire correspondant au cadre d'emplois dont ils relèvent. Ils bénéficieront du régime indemnitaire conformément à la cotation du poste occupé.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer** à compter du 1^{er} février 2025 un poste de chargé de mission Pilotage et gestion des satellites et délégations au sein de la direction générale déléguée Attractivité et rayonnement, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- **d'autoriser** à compter du 1^{er} février 2025 le recrutement d'agents contractuels dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique et que leur rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport pour les métiers de chef d'équipe relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et d'agent d'exploitation relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques dans les domaines de la propreté, des espaces verts et de la voirie ;
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 77	ABSTENTION : 5
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	

